

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2014 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le Maire William Steinberg, Madame La Conseillère Karen Zajdman, Messieurs les Conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

**ABSENTS :** Conseiller Warren Budning

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Richard Sun, Directeur Général et Simona Sonnenwirth, Assistante-greffière, qui prend note des délibérations.

#### 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2014-218

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée

2014-219

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **UNANIMEMENT RÉSOLU**

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 août 2014 et les procès-verbaux de la séance spéciale du conseil municipal du 11 août 2014 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

*À 20h25, le Conseiller Leon Elfassy s'absente temporairement de l'assemblée.*

2014-220

#### RÉASSIGNATION DES PORTFOLIOS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **UNANIMEMENT RÉSOLU :**

- QUE les membres du conseil ont pris connaissance de leurs réassignations suivantes de portfolios de la Ville de Hampstead :

*Événements communautaires  
Programmes, Camps de jour  
Parcs, Protection des animaux  
et Commandites*

*Karen Zajdman, conseillère  
Siège 1*

*Finance  
Développement stratégique*

*Jack Edery, conseiller  
Siège 2*

*Urbanisme, Circulation  
et Tennis*

*Leon Elfassy, conseiller  
Siège 3*

*Travaux publiques, Environnement  
Les aînés, Co responsable de  
Technologies de l'information*

*Michael Goldwax, conseiller  
Siège 4*

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

*La participation des jeunes  
Piscine, Comité du Centenaire,  
et Co responsable de  
Technologies de l'information*

*Warren Budning, conseiller  
Siège 5*

*Affaires Juridiques &  
Sécurité Publique*

*Harvey Shaffer, conseiller  
Siège 6*

*Relations inter-gouvernementales  
Ressources Humaines,  
Communications et  
Conseil d'agglomération*

*William Steinberg, Maire*

Adoptée

À 20h35, le Conseiller Leon Elfassy revient assister à l'assemblée.

2014-221

**ADOPTION DU DEUXIEME PROJET DE RÈGLEMENT DE  
CONCORDANCE NUMÉRO 790-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE  
CONCORDANCE NUMÉRO 790 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 727, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT  
NUMÉRO 728 ET LE RÈGLEMENT DE PIIA NUMÉRO 775 DE LA  
VILLE DE HAMPSTEAD**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du deuxième projet de Règlement n° 790-1 amendant le règlement de concordance n° 790 modifiant le règlement de zonage n° 727, le règlement de lotissement n° 728, le règlement de PIIA n° 775 et déclarent l'avoir lu ;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et RÉSOLU UNANIMEMENT:

D'adopter le deuxième projet de règlement n° 790-1 intitulé : «Règlement de concordance numéro 790-1 amendant le règlement de concordance numéro 790 modifiant le règlement de zonage numéro 727, le règlement de lotissement numéro 728 et le règlement de PIIA numéro 775 de la ville de Hampstead.»

Adoptée

2014-222

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 727-17 – MODIFIANT DE  
NOUVEAU LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727 (DISPOSITIONS  
GÉNÉRALES AFFECTANT LES USAGES PERMIS ET  
CONSTRUCTIONS).**

---

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Leon Elfassy qu'il y aura adoption du Règlement n° 727-17 modifiant de nouveau le Règlement de zonage n° 727, lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement n° 727-17 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2014-223

**ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 727-17 –  
MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727  
(DISPOSITIONS GÉNÉRALES AFFECTANT LES USAGES PERMIS  
ET CONSTRUCTIONS).**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du premier projet de Règlement n° 727-17 modifiant le règlement de zonage n° 727 concernant les dispositions générales affectant les usages permis et constructions, et déclarent l'avoir lu ;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'adopter le premier projet de Règlement n° 727-17 qui sera intitulé : « Règlement n° 727-17 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° 727 concernant dispositions générales affectant les usages permis et constructions. ».

Adoptée

2014-224

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 11 AOÛT 2014**

---

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, l'assistante-greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 11 août 2014.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par l'assistante-greffière.

2014-225

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 727, ART. 6.3.2 POUR PERMETTRE LA MARGE GAUCHE EXISTANTE À 2.59M (8.5 PIEDS) DE LA LIMITE DE LOT AU LIEU DE 2.86M (9.38 PIEDS) POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 57, CHEMIN THURLOW, LOT NO 2 088 997, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIIA NUMÉRO 775) (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES # 18 G-0005)**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des demandes de dérogations mineures du Règlement de zonage numéro 727, art. 6.3.2 pour permettre la marge gauche existante à 2.59m (8.5 pieds) de la limite de lot au lieu de 2.86m (9.38 pieds) à une maison unifamiliale détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 11 août 2014, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande des dérogations mineures décrites ci-dessus pour l'immeuble situé au 57, Chemin Thurlow sur le lot no. 2 088 997, Zone RA-1.

Adoptée

### **Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 57 Chemin Thurlow:**

*Aucune intervention*

2014-226

### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR PERMETTRE UN AGRANDISSEMENT SUR L'EMPREINTE EXISTANTE D'UNE MAISON UNI-FAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉ AU 57, CHEMIN THURLOW, LOT NO 2 088 997, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver un agrandissement sur l'empreinte existante d'une maison uni-familiale

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

détachée situé au 57, Chemin Thurlow et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 août 2014 soit approuvé à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2014-227

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE DEROGATION MINEURE AU REGLEMENT DE ZONAGE 727 ART. 6.2.1. AFIN DE PERMETTRE LA MARGE AVANT EXISTANTE DE 4.65 M (15.25 PIEDS) AU LIEU DE 6,1 M (20 PIEDS) DE LA LIMITE DE LOT ET A L'ART. 6.3.1 POUR PERMETTRE LA MARGE LATÉRALE DROITE EXISTANTE À 1,87 ( 6,14 PIEDS) DE LA LIMITE DE LOT ET UN TOTAL DE 4.01M (13.16 PIEDS) AU LIEU DE 2,29 M (7.5 PIEDS) POUR UN TOTAL DE 4.58 M (15 PIEDS) ET ARTICLE 6.3.2 POUR PERMETTRE LA MARGE LATÉRALE DROITE EXISTANTE À 1,87 ( 6,14 PIEDS) DE LA LIMITE DE LOT AU LIEU DE 2,29 M (7.5 PIEDS) POUR UN DUPLEX DETACHE SITUE AU 38-40, CHEMIN HOLTHAM LOT NO. : 2 090 012 , ZONE RB-4 (ZONAGE NUMÉRO 727) (REGLEMENT SUR LES DEROGATIONS DE MINEURE # 18 G -0005 )**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des demandes de dérogations mineures du Règlement de zonage numéro 727, art. 6.2.1. afin de permettre la marge avant existante de 4.65 m (15.25 pieds) au lieu de 6,1 m (20 pieds) de la limite de lot et a l'art. 6.3.1 pour permettre la marge latérale droite existante à 1,87 ( 6,14 pieds) de la limite de lot et un total de 4.01m (13.16 pieds) au lieu de 2,29 m (7.5 pieds) pour un total de 4.58 m (15 pieds) et article 6.3.2 pour permettre la marge latérale droite existante à 1,87 ( 6,14 pieds) de la limite de lot au lieu de 2,29 m (7.5 pieds) pour un duplex détaché;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 11 août 2014, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande des dérogations mineures décrites ci-dessus pour l'immeuble situé au 38-40, Chemin Holtham sur le lot no. **2 090 012**, Zone RB-4.

Adoptée

### **Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 38-40 Chemin Holtham:**

*Aucune intervention*

2014-228

**DEMANDE D'APPROBATION D'UNE MODIFICATION À UN PROJET PRÉALABLEMENT APPROUVÉ AFIN DE PERMETTRE UN AGRANDISSEMENT EN COUR ARRIÈRE ET UNE MODIFICATION DE FAÇADE D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 172, CHEMIN FINCHLEY LOT NO. : 2 089 346 ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations d'un projet préalablement approuvé afin d'autoriser un agrandissement en cour arrière et une

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

modification de façade d'un bâtiment unifamilial détaché au 172, Chemin Finchley et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 août 2014 soit **approuvé** à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2014-229

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN AGRANDISSEMENT DANS LA COUR GAUCHE POUR UN BÂTIMENT SEMI DÉTACHÉ SITUÉ AU 440, CHEMIN DUFFERIN, LOT 2 088 566, ZONE RB-1(RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver un agrandissement dans la cour gauche pour un bâtiment semi détaché situé au 440, Chemin Dufferin et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 août 2014 soit **approuvé** à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2014-230

**DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DEROGATION MINEURE AU REGLEMENT ZONAGE 727, ART. 6.3.1 POUR PERMETTRE LA MARGE DE DROITE EXISTANTE À 1,98 M (6,50 PIEDS) DE LA LIMITE DU LOT ET UN TOTAL DE 4,36 M (14,3 PIEDS) AU LIEU DE 2,29 M (7,5 PIEDS) POUR UN TOTAL DE 4,58 M (15 PIEDS) ET À L'ARTICLE 6.3.2 POUR PERMETTRE LA MARGE DE DROITE EXISTANTE À 1,98 M (6,50 PIEDS) DE LA LIMITE DU LOT AU LIEU DE 2,29 M (7,5 PIEDS) POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DETACHEE AU 9, PLACE HARLAND LOT NO.: 2 089 243, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (REGLEMENT CONCERNANT LES DEROGATIONS MINEURES # 18 G-0005)**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des demandes de dérogations mineures du Règlement de zonage numéro 727, art. 6.3.1 pour permettre la marge de droite existante à 1,98 m (6,50 pieds) de la limite du lot et un total de 4,36 m (14,3 pieds) au lieu de 2,29 m (7,5 pieds) pour un total de 4,58 m (15 pieds) et à l'article 6.3.2 pour permettre la marge de droite existante à 1,98 m (6,50 pieds) de la limite du lot au lieu de 2,29 m (7,5 pieds) pour une maison unifamiliale détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 11 août 2014, a recommandé **d'approuver** la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande des dérogations mineures décrites ci-dessus pour l'immeuble situé au 9, Place Harland sur le lot no. 2 089 243, Zone RA-2.

Adoptée

**Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 9 Place Harland:**

*Aucune intervention*

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2014-231

### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR PERMETTRE UN AGRANDISSEMENT SUR L'EMPREINTE EXISTANTE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉ AU 9, PLACE HARLAND LOT NO.: 2 089 243, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver un agrandissement sur l'empreinte existante d'une maison unifamiliale détachée situé au 9, Place Harland et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 août 2014 soit **approuvé** à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de Zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2014-232

### **APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AOUT 2014**

---

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois d'août 2014 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 28 juillet 2014 au 27 août 2014, au montant de 1 089 233,94 \$ est par la présente approuvée (627 736.77 \$ pour les chèques et 461,497.17 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2014-233

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES**

---

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE la résolution no.2014-179 soit modifiée en abrogeant le paragraphe suivant :

« QU'en cas de vacance dans la charge du trésorier, le Directeur général soit autorisé à signer les chèques et effets négociables de la Ville de Hampstead jusqu'à ce que la vacance soit remplie. »

Et en le remplaçant par le paragraphe suivant :

« QU'en cas de vacance dans la charge du trésorier, le Directeur général ou son remplaçant officiellement mandaté par intérim soit autorisé à signer les chèques et effets négociables de la Ville de Hampstead jusqu'à ce que la vacance soit remplie. »

Adoptée

2014-234

### **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE – EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 491 200 \$**

---

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Hampstead se propose d'emprunter par billets un montant total de 491 200\$;

| Règlement no | Montant \$ |
|--------------|------------|
| 767          | 491 200    |

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QU'un emprunt par billet au montant de 491 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 767 soit réalisé;
- QUE les billets seront signés par le Maire et le Trésorier;
- QUE les billets seront datés du 8 octobre 2014;
- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;
- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

|             |                                    |
|-------------|------------------------------------|
| <b>2015</b> | <b>26 800 \$</b>                   |
| <b>2016</b> | <b>27 500 \$</b>                   |
| <b>2017</b> | <b>28 400 \$</b>                   |
| <b>2018</b> | <b>29 100 \$</b>                   |
| <b>2019</b> | <b>29 900 \$ (à payer en 2019)</b> |
| <b>2019</b> | <b>349 500 \$ (à renouveler)</b>   |

- QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Hampstead émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 octobre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 767, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.
- QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée

2014-235

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION D'ARBRES**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et la plantation d'arbres;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 26 août 2014, celle de Les Entreprises Clifton DRAM Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Jack Edery, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

QUE le contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

### Les Entreprises Clifton DRAM Inc

|                                                                                      |                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Fourniture et plantation de 46 arbres<br>(tel que spécifications inscrites au devis) | 22 080.00 \$       |
| T.P.S. (5%)                                                                          | 1 104.00 \$        |
| T.V.Q. (9.975%)                                                                      | <u>2 202.48 \$</u> |
| Grand Total Taxes Incluses:                                                          | 25 386.48 \$       |

Le certificat du trésorier no. 14-25, daté du 2 septembre 2014, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

*Le Conseiller Harvey Shaffer a divulgué que sa firme d'avocats représente Les Entreprises Clifton DRAM Inc., il s'est abstenu de participer aux discussions, de voter ou de tenter d'influencer le vote.*

Adoptée

2014-236

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT AVEC CAMÉRA À TÉLÉOBJECTIF**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publique pour la fourniture de services professionnels pour l'inspection des conduites d'égout avec caméra à téléobjectif;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des offres de services reçues et la mise en application de la formule afin de déterminer le pointage de chaque soumissionnaire, celle de Nordik Eau Inc est celle qui obtient la plus haute note conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE, le contrat de services professionnels pour la fourniture de services professionnels pour l'inspection des conduites d'égout avec caméra à téléobjectif, soit octroyé à Nordik Eau Inc, pour des honoraires au montant de 64 659.07 \$ taxes incluses; le tout en conformément à l'offre de services datée du 25 août 2014.

Le certificat du trésorier No 14-26, daté du 2 septembre 2014, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2014-237

### **FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION - ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUSCULTATION DES CHAUSSÉES DANS LE CADRE DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une demande de soumission pour des services professionnels pour l'auscultation des chaussées dans le cadre du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et des chaussées;



## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit former un comité de sélection pour évaluer les offres de services reçues;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- DE nommer le directeur des travaux publics, le chef des opérations travaux publics et le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information, pour faire partie du comité de sélection pour l'évaluation des offres de service professionnels pour le contrat de services professionnels pour l'auscultation des chaussées dans le cadre du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et des chaussées; et;
- DE nommer le trésorier en tant que personnes suppléantes pour le comité de sélection.

Adoptée

2014-238

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES CADRES TEMPORAIRES EMBAUCHÉS EN VERTU DE LA RÉSOLUTION 2006-344**

---

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, l'Assistante-greffière dépose la liste des cadres temporaires embauchés en vertu de la résolution no. 2006-344.

2014-239

### **AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART DE LA VILLE DANS LES DÉPENSES DU PROGRAMME DE HOCKEY MINEUR ET DES HEURES DE GLACE - SAISON 2014-2015**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead participe au programme de hockey maison à Montréal-Ouest sous la supervision de l'Association récréative civique de Montréal-Ouest;

CONSIDÉRANT la participation anticipée des résidents de la Ville de Hampstead audit programme de Hockey, la somme prévue pour la saison Automne 2014 /Hiver 2015 est d'approximativement 125,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, sur recommandation du Directeur des Services Communautaires, un dépôt à titre de paiement partiel en début de saison est considéré justifié et ce, considérant la participation de la Ville de Hampstead aux services d'une organisation à but non lucratif;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et RÉSOLU UNANIMEMENT:

Que le Conseil approuve le paiement de cette dépense en trois (3) versements suivants:

- 1<sup>er</sup> versement: Au plus tard 31 octobre 2014 – Paiement partiel des frais d'inscription des clients – 25 000 \$;
- 2<sup>ième</sup> versement: Au plus tard 31 décembre 2014 – Deuxième paiement partiel des frais d'inscription des clients – 25 000 \$;
- 3<sup>ième</sup> versement: A la fin de la saison – Le solde des coûts du programme, n'excédant pas 75,000\$

Adoptée

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

### **2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2014-240

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg  
Dr William Steinberg, Maire

(s) Simona Sonnenwirth  
Simona Sonnenwirth, Assistante-greffière